

JOURNAL DE MONACO

Bulletin officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - RÉDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	74,00 €
avec la propriété industrielle.....	120,00 €
Étranger	
sans la propriété industrielle.....	88,00 €
avec la propriété industrielle.....	142,00 €
Étranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	106,00 €
avec la propriété industrielle.....	172,00 €
Annexe de la « Propriété Industrielle », seule	57,00 €

INSERTIONS LÉGALES

La ligne hors taxe :	
Greffe Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions).....	8,20 €
Gérances libres, locations gérances.....	8,80 €
Commerces (cessions, etc...).....	9,20 €
Sociétés (statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...)	9,60 €
* À partir de la 21 ^{ème} page :	
la page toutes taxes comprises.....	60,00 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

- Ordonnance Souveraine n° 7.565 du 8 juillet 2019 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite (p. 2654).*
- Ordonnance Souveraine n° 7.566 du 8 juillet 2019 portant nomination et titularisation d'un Capitaine de Police à la Direction de la Sûreté Publique (p. 2655).*
- Ordonnance Souveraine n° 7.567 du 8 juillet 2019 portant nomination et titularisation d'un Commandant de Police à la Direction de la Sûreté Publique (p. 2655).*
- Ordonnance Souveraine n° 7.639 du 31 juillet 2019 portant nomination et titularisation du Chef de l'Inspection Générale des Services de Police à la Direction de la Sûreté Publique (p. 2656).*
- Ordonnance Souveraine n° 7.647 du 31 juillet 2019 portant licenciement d'un fonctionnaire (p. 2656).*

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Erratum à l'arrêté ministériel n° 2019-691 du 1^{er} août 2019 portant application de l'Ordonnance Souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, publié au Journal de Monaco du 9 août 2019 (p. 2657).

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2019-3369 du 30 juillet 2019 portant nomination d'un Rédacteur dans les Services Communaux (Secrétariat Général) (p. 2657).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » (p. 2657).

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » (p. 2657).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2019-161 d'un Édicateur Spécialisé à la Division « Enfance et Famille » de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (p. 2657).

Avis de recrutement n° 2019-162 d'un Chef de Section à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (p. 2658).

Avis de recrutement n° 2019-163 d'un Contrôleur des constructions à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (p. 2658).

Avis de recrutement n° 2019-164 d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe au Secrétariat Général du Gouvernement (p. 2658).

Avis de recrutement n° 2019-165 d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe au Secrétariat Général du Gouvernement (p. 2659).

Avis de recrutement n° 2019-166 d'un Chef de Section à la Direction de l'Environnement (p. 2659).

Avis de recrutement n° 2019-167 d'un Chef de Bureau à la Direction des Travaux Publics (p. 2660).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 2661).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Bourses d'études - Année universitaire 2019/2020 (p. 2661).

Bourses de stage (p. 2661).

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2019-113 d'un poste d'Aide au Foyer à l'Unité des Seniors dépendant du Service des Seniors et de l'Action Sociale (p. 2661).

Avis de vacance d'emploi n° 2019-114 d'un poste d'Attaché Principal à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III (p. 2661).

Avis de vacance d'emploi n° 2019-115 d'un poste de Femme de Service à la Salle « Hercule Fitness Club » au Stade Nautique Rainier III dépendant du Service des Sports et des Associations (p. 2662).

INFORMATIONS (p. 2662).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 2664 à p. 2674).

Annexe au Journal de Monaco

Publication n° 301 du Service de la Propriété Industrielle (p. 1 à p. 15).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 7.565 du 8 juillet 2019 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 2.355 du 9 septembre 2009 portant nomination et titularisation d'un Sous-brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 décembre 2018 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Éric INZIRILLO, Sous-brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 26 août 2019.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le huit juillet deux mille dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince,

Le Secrétaire d'État :

J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 7.566 du 8 juillet 2019 portant nomination et titularisation d'un Capitaine de Police à la Direction de la Sûreté Publique.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 4.368 du 28 juin 2013 portant nomination et titularisation d'un Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 mai 2019 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Gabrielle LANTERI, Lieutenant de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommée Capitaine de Police et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 27 août 2019.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le huit juillet deux mille dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 7.567 du 8 juillet 2019 portant nomination et titularisation d'un Commandant de Police à la Direction de la Sûreté Publique.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 2.714 du 20 avril 2010 portant nomination de Capitaines de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 décembre 2018 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Fabien GERACE, Capitaine de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Commandant de Police et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 27 août 2019.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le huit juillet deux mille dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 7.639 du 31 juillet 2019 portant nomination et titularisation du Chef de l'Inspection Générale des Services de Police à la Direction de la Sûreté Publique.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 765 du 13 novembre 2006 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Direction de la Sûreté Publique, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 2.713 du 20 avril 2010 portant nomination de Commandants de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 24 juillet 2019 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Alain KLARIC, Commandant de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Chef de l'Inspection Générale des Services de Police au sein de cette même Direction, et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 27 août 2019.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un juillet deux mille dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
P/ Le Secrétaire d'État :
Le Président du Conseil d'État :
L. ANSELM.

Ordonnance Souveraine n° 7.647 du 31 juillet 2019 portant licenciement d'un fonctionnaire.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 4.842 du 6 juin 2014 portant nomination et titularisation d'un Contrôleur des constructions à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité ;

Vu l'avis favorable formulé par la Commission Paritaire de la catégorie B, le 22 juillet 2019 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 31 juillet 2019 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Sébastien GUERRE, Contrôleur des constructions à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, en position de disponibilité, pour convenances personnelles, depuis le 7 janvier 2017, est licencié avec effet du 7 janvier 2019.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente-et-un juillet deux mille dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
P/ Le Secrétaire d'État :
Le Président du Conseil d'État :
L. ANSELM.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Erratum à l'arrêté ministériel n° 2019-691 du 1^{er} août 2019 portant application de l'Ordonnance Souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, publié au Journal de Monaco du 9 août 2019.

Il fallait lire page 2563 :

« Les mesures prescrites par l'arrêté ministériel n° 2018-555 du 21 juin 2018, susvisé, visant M. Abdellah OUELJI LAFSAHI, sont prolongées jusqu'au 8 février 2020. »

au lieu de :

« Les mesures prescrites par l'arrêté ministériel n° 2018-555 du 21 juin 2018, susvisé, visant M. Abdellah OUELJI, sont prolongées jusqu'au 8 février 2020. »

Le reste sans changement.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2019-3369 du 30 juillet 2019 portant nomination d'un Rédacteur dans les Services Communaux (Secrétariat Général).

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014-3788 du 16 décembre 2014 portant nomination et titularisation d'un Attaché Principal dans les Services Communaux (Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III) ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Marie-Anne SCREMIN (nom d'usage Mme Marie-Anne BAILLOT D'ESTIVAUX) est nommée dans l'emploi de Rédacteur au Secrétariat Général, avec effet au 22 juillet 2019.

ART. 2.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté dont une ampliation, en date du 30 juillet 2019, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'État.

Monaco, le 30 juillet 2019.

Le Maire,
G. MARSAN.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions ».

L'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » est en vente au Ministère d'État, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions ».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2019-161 d'un Éducateur Spécialisé à la Division « Enfance et Famille » de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Éducateur Spécialisé à la Division « Enfance et Famille » de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

Les missions du poste consistent notamment à l'exécution de mesures d'assistance éducative ordonnées par le Juge Tutélaire.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 298/502.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé ;
- justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine d'exercice de la fonction ;
- posséder une bonne connaissance du domaine de l'enfance ;
- être de bonne moralité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser l'outil informatique et les logiciels de bureautique (Word, Excel) ;
- savoir rédiger ;

- être apte à travailler en équipe ;
- être titulaire du permis de conduire de catégorie « B ».

Avis de recrutement n° 2019-162 d'un Chef de Section à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chef de Section à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité pour une durée déterminée, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 456/583.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier, dans le domaine de l'organisation et du management des transports urbains, de l'ingénierie du trafic, de la mobilité et du développement durable, d'un diplôme national sanctionnant quatre années d'études supérieures, ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- justifier, dans les domaines précités, d'une expérience professionnelle d'au moins deux années acquise au sein d'un opérateur de transport, d'un bureau d'études orienté déplacements ou en collectivité locale en charge de problématiques de mobilité ;
- disposer d'une solide expérience dans l'animation et le pilotage d'équipes de projets pluridisciplinaires ;
- être de bonne moralité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser les outils bureautiques ;
- la connaissance de logiciels type ArcGIS, VISUM et VISSIM serait appréciée ;
- avoir le sens du service public.

Avis de recrutement n° 2019-163 d'un Contrôleur des constructions à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Contrôleur des constructions à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 362/482.

Les missions afférentes au poste impliquent notamment :

- la surveillance des chantiers de constructions et notamment le respect des prescriptions édictées dans le cadre des autorisations de construire ;
- l'établissement des prescriptions techniques et réglementaires des constructions ;
- la surveillance du territoire, du respect des règles d'urbanisme et de construction ;
- l'instruction des demandes d'installations de chantiers ;
- la constatation des infractions et anomalies rencontrées lors des visites de chantier.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de Conducteur de Travaux s'établissant au niveau de ce diplôme ou d'un diplôme national reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans le suivi de travaux ou de dossiers immobiliers ;
- être de bonne moralité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- disposer de bonnes qualités rédactionnelles ;
- être autonome, rigoureux, organisé et faire preuve d'initiatives ;
- disposer d'une capacité au travail en équipe ;
- avoir le sens du Service Public ;
- posséder un sens marqué de l'organisation du travail et des relations humaines ;
- maîtriser les outils bureautiques.

L'attention des candidats est appelée sur les éventuelles contraintes liées à la fonction (travail en soirée, les week-ends et les jours fériés).

Avis de recrutement n° 2019-164 d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe au Secrétariat Général du Gouvernement.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe au Secrétariat Général du Gouvernement, pour une période déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 249/352.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P., ainsi qu'une expérience d'au moins trois années en qualité de Secrétaire ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel) ;
- avoir une bonne présentation ;
- maîtriser l'enregistrement et l'archivage du courrier ;
- posséder de bonnes qualités rédactionnelles ;
- faire preuve d'un grand sens de l'organisation ;
- disposer de bonnes qualités relationnelles et d'aptitudes au travail en équipe ;
- faire preuve de disponibilité ;
- posséder le sens du Service Public ;
- faire preuve de réserve, de discrétion professionnelle et d'un respect de la confidentialité.

Avis de recrutement n° 2019-165 d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe au Secrétariat Général du Gouvernement.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe au Secrétariat Général du Gouvernement, pour une période déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 249/352.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un B.E.P. de Secrétariat ;
- ou, à défaut, posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P., ainsi qu'une expérience d'au moins trois années en qualité de Secrétaire ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- posséder des connaissances en langue anglaise ;
- être capable d'assurer une frappe importante et soutenue ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel) ;
- être apte au travail en équipe ;
- une expérience en matière de classement, d'archivage et de documentation serait fortement appréciée ;

- une expérience de l'enregistrement informatique de courriers serait souhaitée ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle.

Avis de recrutement n° 2019-166 d'un Chef de Section à la Direction de l'Environnement.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chef de Section à la Direction de l'Environnement, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 456/583.

Principalement en charge de la mise en œuvre des actions d'adaptation aux changements climatiques du territoire du Plan Climat Air Énergie, les missions consistent à :

- assurer la gestion des projets d'aménagement durable du territoire et d'amélioration du cadre de vie ;
- collecter les données, qualifier et interpréter les bases de données environnementales ;
- élaborer et suivre les indicateurs du Plan Climat Air Énergie ;
- assurer la gestion opérationnelle et le fonctionnement du laboratoire de la Direction de l'Environnement (bonnes pratiques, protocoles, analyses, fiches de données de sécurité, norme ISO) ;
- assurer le contrôle des pollutions ;
- élaborer les permis CITES ;
- participer aux Conventions Internationales (réunions, élaboration des rapports nationaux...).

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire, dans le domaine de la biologie environnementale ou de l'écologie, d'un diplôme national sanctionnant cinq années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- maîtriser les outils statistiques et les systèmes de gestion de base de données ;
- faire preuve d'autonomie et de rigueur scientifique ;
- maîtriser les langues française et anglaise (lu, écrit, parlé) ;
- être de bonne moralité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- avoir le sens du travail en équipe ;
- disposer de qualités rédactionnelles, d'un esprit de synthèse et d'analyse ;

- une compétence dans le domaine des changements climatiques est souhaitée.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les missions afférentes au poste impliquent des déplacements à l'étranger.

Avis de recrutement n° 2019-167 d'un Chef de Bureau à la Direction des Travaux Publics.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chef de Bureau à la Direction des Travaux Publics, pour une période déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 406/523.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme du Baccalauréat ou d'un diplôme national reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- justifier d'une expérience d'au moins cinq années en tant qu'Assistant(e) de Direction ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser parfaitement l'orthographe ;
- disposer de bonnes qualités rédactionnelles ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Outlook, PowerPoint) ;
- une connaissance des outils Linux/GDO serait un atout ;
- une expérience au sein de l'Administration monégasque et une connaissance pratique des procédures publiques, de tenue comptable et de suivi de l'exécution budgétaire seraient appréciées ;
- être apte à la gestion de projet et au travail en équipe ;
- une expérience dans l'organisation d'évènements et d'actions de communication serait appréciée ;
- disposer de bonnes qualités relationnelles ;
- faire preuve d'un bon esprit de synthèse et d'analyse ;
- faire preuve d'une grande disponibilité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle.

FORMALITÉS

Pour répondre aux avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, les documents suivants :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae à jour,
- une copie de leurs titres et références s'ils ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois, soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante : <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>, soit par courrier à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex.

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

Conformément à la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidats en présence. Dans ce cadre, les candidats monégasques ne sont soumis qu'à la vérification de leurs aptitudes par l'obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20, sauf à ce qu'ils aient obtenu à l'une des épreuves une note éliminatoire indiquée, le cas échéant, dans la lettre de convocation.

En présence de plusieurs candidats monégasques aptes, ces derniers seront départagés en fonction de leur mérite établi par ordre de classement.

En l'absence de candidat monégasque apte, les candidats aptes seront à leur tour départagés en fonction de leur mérite établi par ordre de classement.

Les candidats s'engagent, à la demande de l'Administration, à produire notamment un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE**

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis 37, boulevard de Belgique, 1^{er} étage, d'une superficie de 31,30 m².

Loyer mensuel : 1.150 € + 80 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : AGENCE DAMENO IMMOBILIER - 3/9, boulevard des Moulins - 98000 MONACO.

Téléphone : 93.50.25.30.

Horaires de visite : sur rendez-vous.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 16 août 2019.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Bourses d'études - Année universitaire 2019/2020.

La Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports informe les candidats qui envisagent de solliciter une bourse de l'enseignement supérieur pour la prochaine année universitaire, qu'ils doivent retirer un dossier de demande auprès de ladite Direction - Avenue de l'Annonciade à Monaco.

Les formulaires de demande ainsi que les conditions d'obtention de cette aide sont également disponibles sur le site Internet : spp.gouv.mc/education/allocations-et-bourses

Les demandes de bourse d'études peuvent désormais s'effectuer à n'importe quel moment de l'année, à condition toutefois que le dossier soit déposé avant le début de la formation pour laquelle cette aide est sollicitée.

Bourses de stage.

Par ailleurs, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports rappelle que le règlement des bourses de stage permet aux jeunes poursuivant des études supérieures ou ayant achevé leur formation, de bénéficier d'une aide pour effectuer un stage. Les étudiants qui souhaitent en bénéficier doivent s'adresser à cette même Direction.

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2019-113 d'un poste d'Aide au Foyer à l'Unité des Seniors dépendant du Service des Seniors et de l'Action Sociale.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Aide au Foyer à l'Unité des Seniors dépendant du Service des Seniors et de l'Action Sociale est vacant.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices extrêmes 217/300.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être apte à effectuer toutes tâches ménagères courantes et à porter des charges dans le cadre de ces travaux ménagers ;
- savoir cuisiner ;
- posséder des qualités humaines permettant un contact permanent avec les personnes du 3^{ème} Âge ;
- justifier d'une expérience auprès des personnes âgées ;
- faire preuve de disponibilité en matière d'horaire de travail.

Avis de vacance d'emploi n° 2019-114 d'un poste d'Attaché Principal à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Attaché Principal est vacant à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices extrêmes 324/414.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme du Baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine du secrétariat ou de la gestion administrative ou d'un nombre d'années d'études complémentaires dans le domaine d'exercice de la fonction d'au moins deux années ;

- des connaissances dans le domaine musical (histoire de la musique) seraient appréciées ;
- une expérience dans la gestion de contrat de location d'instruments et dans la gestion du patrimoine musical et instrumental seraient appréciées ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé), la connaissance de langues étrangères serait appréciée (plus particulièrement l'anglais et l'italien) ;
- posséder de bonnes qualités rédactionnelles en particulier au niveau de la prise de notes et la rédaction de rapports ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, Lotus Notes) ;
- être apte à travailler en équipe ;
- faire preuve de rigueur, de disponibilité et de discrétion professionnelle.

Avis de vacance d'emploi n° 2019-115 d'un poste de Femme de Service à la Salle « Hercule Fitness Club » au Stade Nautique Rainier III dépendant du Service des Sports et des Associations.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Femme de Service à la Salle « Hercule Fitness Club » au Stade Nautique Rainier III dépendant du Service des Sports et des Associations est vacant.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices extrêmes 217/300.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- pouvoir effectuer des travaux de nettoyage ;
- une expérience professionnelle dans le nettoyage de bâtiments recevant du public serait appréciée ;
- être apte à porter des charges lourdes ;
- faire preuve d'une grande discrétion ;
- être d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail.

L'attention des candidat(e)s est appelée sur le fait qu'ils/elles pourront assumer certaines missions de nettoyage dans d'autres établissements dépendant du Service des Sports et des Associations.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacances visés ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Sporting Monte-Carlo - Salle des Étoiles

Jusqu'au 19 août, à 20 h 30,
Sporting Summer Festival 2019 avec Le Cirque du Soleil.

Port de Monaco

Jusqu'au 25 août,
« L'été sur le Port », organisé par la Mairie de Monaco.

Square Théodore Gastaud

Le 21 août, de 19 h 30 à 22 h,
Concert « Rétro Sisters ».

Jardin Exotique

Le 31 août, à 21 h,
« Hassan fait son show », one man show par l'humoriste Hassan de Monaco.

Grimaldi Forum - Salle des Princes

Le 7 septembre, à 20 h,
Spectacle de danse tahitienne unique en Europe « Heiva i Monaco », par les créateurs de « Heiva i Paris », musique de l'artiste polynésien Ken Carlter.

Musée d'Anthropologie Préhistorique

Le 30 août, à 18 h,

« L'Art rupestre de l'Atlas saharien et du Tassili n'Ajjer », conférence de Fatma-Zohra Khaled, Docteur en préhistoire, chercheur-associée au Muséum National d'Histoire Naturelle, organisée par l'Association monégasque de préhistoire.

Musée Océanographique

Jusqu'au 1^{er} septembre,

Animations estivales pour petits et grands : expérience de plongée immersive à 360°, nourrissage des poissons et des tortues marines, découverte du corail fluorescent, spectacle de sons et lumières, atelier bassin tactile, ...

Expositions*Musée des Timbres et des Monnaies*

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

Les Grands Appartements du Palais princier

Jusqu'au 15 octobre,

Exposition inédite, « Monaco, 6 mai 1955. Histoire d'une rencontre » qui retrace la première rencontre de Grace Kelly avec le Prince Rainier III de Monaco, organisée par les Archives du Palais princier et l'Institut audiovisuel de Monaco.

Nouveau Musée National de Monaco - Villa Paloma

Jusqu'au 3 novembre,

Ettore Spalletti « Ombre d'azur, transparence ».

Musée Océanographique

Jusqu'au 30 septembre,

Exposition photographique « Mission Badu Island » qui retrace les étapes importantes de l'expédition de S.A.S. le Prince Albert II et des Explorations de Monaco sur la petite île de Badu, entre l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2020,

Exposition temporaire « L'Odyssée des Tortues Marines », qui vous propose un parcours dédié à la grande odyssée des tortues marines.

Nouveau Musée National de Monaco - Villa Sauber

Jusqu'au 29 septembre,

Exposition « Step by Step, Un regard sur la collection d'un marchand d'art ».

Jardin Exotique

Jusqu'au 30 août,

Exposition de moulages géants de graines en céramique, par Artgraines.

Jusqu'au 15 septembre, de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h,
Exposition « Paysages empruntés » par les Diplômés du Pavillon Bosio, École Supérieure d'Arts Plastiques.

Grimaldi Forum - Espace Ravel

Jusqu'au 8 septembre, de 10 h à 20 h (les jeudis jusqu'à 22 h),
Exposition « Dalí, une histoire de la peinture ».

Grimaldi Forum - Espace Diaghilev

Jusqu'au 28 août,

Exposition « CHAUMET en Majesté. Joyaux de souveraines depuis 1780 ».

Médiathèque de Monaco - Bibliothèque Louis Notari

Jusqu'au 2 septembre,

Exposition « Regards sur la transition énergétique » par les élèves des cours de photographie, avec le concours de la Mission pour la Transition Énergétique.

Le Méridien Beach Plaza

Jusqu'au 1^{er} octobre,

Exposition « Espinasse 31 presents Tomáš Kucharski », artiste polonais.

Salle d'Exposition du Quai Antoine 1^{er}

Jusqu'au 22 août, de 13 h à 19 h (fermé le lundi),

« Surréallines » : Exposition de photographies, organisée par la Direction des Affaires Culturelles.

Sports*Monte-Carlo Golf Club*

Le 25 août,

Coupe Michel Pastor - Stableford.

Le 1^{er} septembre,

Coupe Rizzi - Medal.

Le 8 septembre,

Coupe Prince Pierre de Monaco - Stableford.

Stade Louis II

Le 25 août, à 15 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Nîmes.

Baie de Monaco

Du 21 au 25 août,

15^{ème} Palermo-Montecarlo (Voile IRC & ORC), organisée par le Yacht Club de Monaco.

✱

✱ ✱

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GÉNÉRAL

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de première instance a :

Constaté avec toutes conséquences de droit, sur la déclaration du débiteur faite en vertu de l'article 408 du Code de commerce, l'état de cessation des paiements de la SARL RASCHINI MONACO ;

Fixé provisoirement la date de cette cessation des paiements au 31 décembre 2017 ;

Nommé M. Sébastien BIANCHERI, Vice-Président du Tribunal, en qualité de Juge-commissaire ;

Désigné M. Jean-Paul SAMBA, expert-comptable, en qualité de syndic.

Monaco, le 6 août 2019.

Étude de M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO

Notaire

4, boulevard des Moulins - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date du 21 mai 2019, réitéré par acte reçu le 1^{er} août 2019 par Maître Nathalie AUREGLIA-CARUSO, Notaire soussigné et Maître Henry REY, également Notaire à Monaco, la société en commandite simple dénommée « S.C.S. Bruno DEBANT & Cie. », au capital de 15.200 €, ayant son siège social numéro 12, rue de Millo, à Monaco, a cédé à la société civile particulière monégasque dénommée « Société Civile Immobilière EMERAUDE », au capital de 73.500 €, ayant son siège numéro 12, rue de Millo, à Monaco, le droit au bail portant sur un magasin (atelier) formant le lot numéro UN, situé au 3^{ème} sous-sol (par rapport à la Place d'Armes) et un autre magasin (atelier) formant le lot numéro DEUX, situé au 2^{ème} sous-sol, niveau rue de Millo, dépendant d'un immeuble situé numéro 11, Place

d'Armes, à Monaco, et ayant pour adresse et vitrine commerciale le numéro 12, rue de Millo, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude de Maître Nathalie AUREGLIA-CARUSO, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 16 août 2019.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO

Étude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, du 28 juin 2019,

la société anonyme monégasque « LADURÉE MONACO », au capital de 150.000 euros, avec siège social 17, avenue des Spélugues, à Monaco,

a cédé à la société à responsabilité limitée monégasque « THE FRESH CATERER S.A.R.L. », au capital de 15.000 euros et avec siège social à Monaco,

le droit au bail de trois locaux commerciaux situés à l'étage 3 de l'immeuble dénommé « LE TRITON » situé numéro 5, rue du Gabian, Bloc B, à Monaco, référencés lot n° 318, lot n° 319 et lot « ROCA ».

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 16 août 2019.

Signé : H. REY.

Étude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 16 mai 2019, par le notaire soussigné, Mme Éveline MORRA, demeurant 23, rue Basse à Monaco-Ville, a concédé en gérance libre, pour une durée de trente-cinq mois à compter du 25 juillet 2019, à M. Momar BA, demeurant 43, rue de Roquebillière à Nice, un fonds de commerce de prêt-à-porter en tous genres et vente de tissus en gros et détail, accessoires vestimentaires et jouets, articles artisanaux locaux, vente de cartes postales, de pellicules photographiques et de livres sur la Principauté ; vente en gros, demi-gros et détail d'articles de souvenirs en tous genres, connu sous le nom de « MARIE-CHARLOTTE », exploité 11, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville.

Il a été prévu un cautionnement de 9.000 €.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 16 août 2019.

Signé : H. REY.

Étude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**RÉSILIATION ANTICIPÉE DE BAIL
COMMERCIAL**

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 29 juillet 2019, la « Société Civile Immobilière KITE », ayant son siège 6, lacets Saint-Léon, à Monte-Carlo, et Mlle Jacqueline CURAU, domiciliée professionnellement 17, avenue de l'Annonciade, à Monte-Carlo, ont résilié, à compter rétroactivement du 15 juillet 2019, tous les droits locatifs profitant à cette

dernière relativement à un local, 2 caves et un emplacement de parking dépendant de l'immeuble « RESIDENCE L'ANNONCIADE » 17, avenue de l'Annonciade, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 16 août 2019.

Signé : H. REY.

CRM

**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 novembre 2018, enregistré à Monaco le 29 novembre 2018, Folio Bd 2 V, Case 4, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « CRM ».

Objet : « La société a pour objet : tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger, pour son compte ou le compte de tiers directement ou en participation, les études de marché en matière de biens industriels et de services ; les recherches de produits, fournisseurs, clients, ainsi que toutes activités d'aide et d'assistance et de promotion commerciale, la représentation, le courtage et la commission s'y rapportant, à l'exclusion de toutes activités réglementées et protégées. ».

Durée : 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et de l'Industrie.

Siège : 1, avenue Henry Dunant à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Salvatore DI RUOCCO, associé.

Gérant : M. Aniello AURILIA, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 août 2019.

Monaco, le 16 août 2019.

GIGI**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 février 2019, enregistré à Monaco le 7 mars 2019, Folio Bd 39 V, Case 4, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « GIGI ».

Objet : « La société a pour objet tant à Monaco, qu'à l'étranger :

La création, l'exploitation, de tout fonds de salon de coiffure avec soins esthétiques, de barbier, d'achat et vente au détail de produits cosmétiques ainsi que d'accessoires liés à l'activité.

Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières, immobilières ou commerciales de nature à favoriser le développement des affaires de la société, et se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 7, avenue Princesse Grace à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Luigi PALLUOTTO, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 août 2019.

Monaco, le 16 août 2019.

GUIMA AVIATION**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 juin 2019, enregistré à Monaco le 5 juin 2019, Folio Bd 72 R, Case 4, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « GUIMA AVIATION ».

Objet : « La société a pour objet, tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger :

Toute activité de transport aérien, à l'exclusion d'activités de transport aérien réglementées par et/ou soumises à autorisation de la part de la Principauté de Monaco, comme le travail aérien et le transport public ; et dans ce cadre :

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation des aéronefs civils, ainsi que la souscription des crédits financiers à cet égard ;

- la location coque nue desdits aéronefs, étant précisé que le pilote du locataire est titulaire des titres aéronautiques d'usage (licence de pilote en état de validité et brevet de la même nationalité que les marques d'immatriculation), y inclus la location coque nue des aéronefs civils à un transporteur aérien étranger, agréé transport public, étant précisé que l'exploitation desdits aéronefs par un tel transporteur aérien sera conforme aux exigences réglementaires applicables au niveau de la navigation et de l'opération telles que liées à l'agrément de ce transporteur aérien ;

- la commission, le courtage, la représentation et la gestion de tous aéronefs exclusivement civils ;

- toute activité d'assistance et de recherche de clientèle pour toute activité de transport aérien, ainsi que tous services annexes ou complémentaires et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant à l'objet susvisé, à l'exclusion de toutes activités réglementées par la Principauté de Monaco. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 7, avenue de Grande-Bretagne à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Ignace DE PAEPE, gérant associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 août 2019.

Monaco, le 16 août 2019.

PwC Advisory Monaco

**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 janvier 2019, enregistré à Monaco le 7 février 2019, Folio Bd 26 R, Case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « PwC Advisory Monaco ».

Objet : « En Principauté de Monaco et à l'étranger :

Le conseil en organisation et en stratégie, notamment dans le domaine industriel, informatique, commercial, comptable et financier, la préparation d'études, la mise en place et la réalisation de celles-ci, la formation du personnel des clients, de l'analyse de données (« data analytics »), de la cybersécurité, internet et des nouvelles technologies et l'accompagnement dans la mise en conformité à la réglementation européenne relative aux données à caractère personnel, et plus généralement, le conseil et l'accompagnement en matière d'évolution technologique, légale et réglementaire dans un contexte national et international.

L'achat ou la vente de licences d'utilisation de logiciels informatiques.

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres similaires et connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 14, avenue de Fontvieille à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Vincent Le BELLAC, non associé.

Gérant : M. Ludovic De BEAUVOIR, non associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 août 2019.

Monaco, le 16 août 2019.

BITSA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 euros

Siège social : 17, avenue de l'Annonciade - Monaco

NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 mai 2019, il a été procédé à la nomination de Mme Doriane MOLLARET demeurant 15, rue Jeansoulin, 06500 Menton, aux fonctions de cogérante, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

L'article 10. I.1° des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 août 2019.

Monaco, le 16 août 2019.

MC DEBOUCHAGE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 30, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

**DÉMISSION D'UN GÉRANT
NOMINATION D'UN GÉRANT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2018, il a été pris acte de la démission de M. Didier CHUDZIK de ses fonctions de gérant et procédé à la nomination, en remplacement, de M. Stéphane YERN.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 26 juillet 2019.

Monaco, le 16 août 2019.

PRIME ESTATE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : c/o The Office - 17, avenue Albert II -
Monaco

NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 4 juin 2019, les associés de la S.A.R.L. PRIME ESTATE ont procédé à la nomination de M. Michel DOTTA en qualité de nouveau cogérant associé de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 2 août 2019.

Monaco, le 16 août 2019.

AERAUTEC MC

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 1, rue du Gabian - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1, boulevard de Suisse à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 août 2019.

Monaco, le 16 août 2019.

OFF ROAD CLUB MONACO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 74, boulevard d'Italie - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 15 avril 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social au 3, rue des Açores à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 août 2019.

Monaco, le 16 août 2019.

MULLY-ECO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 11, allée Lazare Sauvaigo - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2019, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} juillet 2019 ;
- de nommer comme liquidateur M. Loïc LOISEL avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;
- de fixer le siège de la dissolution au domicile du liquidateur, 9, allée Lazare Sauvaigo à Monaco.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 août 2019.

Monaco, le 16 août 2019.

**Erratum à la publication de l'erratum de la
SARL PHOENIX WATCH COMPANY,
publié au Journal de Monaco du 9 août
2019.**

Il fallait lire page 2626 :

« - de fixer le siège de la dissolution au siège de la société, 1, rue du Ténao à Monaco. »

au lieu de :

« - de fixer le siège de la dissolution au domicile du liquidateur, 1, rue du Ténao à Monaco. ».

Le reste sans changement.

**COMPTOIR MONÉGASQUE DE
BIOCHIMIE**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 11.325.000 euros

Siège social : 4-6, avenue Albert II - Zone F - Bloc A -
Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social le 9 septembre 2019 à 12 heures 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration et rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- Approbation de ces rapports, des comptes et du bilan ; quitus à donner aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Renouvellement de l'autorisation prévue à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, à donner aux administrateurs ;
- Approbation du montant des honoraires alloués aux Commissaires aux Comptes ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;

- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'Administration.

**COMPTOIR PHARMACEUTIQUE
MÉDITERRANÉEN**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 380.000 euros

Siège social : 4-6, avenue Albert II - Zone F - Bloc A -
Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social le 9 septembre 2019 à 11 heures 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'administration et rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- Approbation de ces rapports, des comptes et du bilan ; quitus à donner aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Renouvellement de l'autorisation prévue à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, à donner aux administrateurs ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Ratification de démission et de nomination d'administrateurs ;
- Approbation du montant des honoraires alloués aux Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'administration.

SARL MR BELLI FOODS

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 35, boulevard du Jardin Exotique -
Monaco**AVIS DE CONVOCATION**

MM. les associés sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 2 septembre 2019 à 14 heures, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS INFORMATIQUES

Société Anonyme Monégasque

au capital de 152.400 euros

Siège social : 4-6, avenue Albert II - Zone F - Bloc A -
Monaco**AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social le 9 septembre 2019 à 13 heures 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration et rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 ;
- Approbation de ces rapports, des comptes et du bilan ; quitus à donner aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;

- Approbation des conventions visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Renouvellement de l'autorisation prévue à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, à donner aux administrateurs ;
- Approbation du montant des honoraires alloués aux Commissaires aux Comptes ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Nomination des Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'administration.

ASSOCIATIONS**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration reçue le 29 juillet 2019 de l'association dénommée « ASSOCIATION MONEGASQUE INTERNATIONALE POUR LA MER ET SON AVENIR ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, 22, quai Jean-Charles Rey, par décision du Conseil d'administration, a pour objet :

« De promouvoir les activités de toutes sortes afin d'apporter, de développer et d'informer, au moyen de rencontres, études, débats, une connaissance du secteur maritime et de son développement (historique, culturelle, professionnelle, urbaine, sociale, gastronomique, ...). La vocation de l'association implique notamment la mise en relation de personnes, aussi bien morales que physiques, l'organisation de rencontres, d'événements, de conférences y compris au plan international ; la diffusion de publications par tous moyens ; la constitution d'antennes à l'étranger pour favoriser les relations et les fédérer.

Les moyens d'actions de l'association sont les cotisations, les dons reçus des mécènes, qu'il s'agisse de dons pécuniaires ou en nature, le sponsoring et plus généralement de toute autre ressource qui n'est pas interdite par les lois et règlements en vigueur. ».

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration reçue le 31 juillet 2019 de la fédération dénommée « FEDERATION FELINE ».

Cette fédération, dont le siège est situé à Monaco, 19D, avenue Crovetto Frères, par décision du Conseil d'administration, a pour objet :

« - Protéger, développer, préserver toutes les races félines ;

- Préserver leur environnement dans le cadre de la ligne écologique de la Principauté ;

- Regrouper les personnes, les associations et clubs partageant ces mêmes intérêts. ».

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration reçue le 24 juin 2019 de l'association dénommée « GRANDE LOGÉ FEMININE MONEGASQUE (G.L.F.M.) ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, 8 bis, rue Grimaldi, par décision du Conseil d'administration, a pour objet :

« - De promouvoir les valeurs de la « Franc-maçonnerie » féminine, Ordre Universel ; c'est une libre association de femmes indépendantes, qui s'engagent à mettre en pratique un idéal de paix, d'amour et de fraternité.

- Elle a notamment pour objet la constitution, la conservation et l'exploitation d'un patrimoine commun à tous ses membres, la protection en toutes circonstances des intérêts matériels et moraux communs à tous ses membres. ».

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE MODIFICATION DES STATUTS D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration reçue le 1^{er} juillet 2019 de l'association dénommée « ORDRE DE LAFAYETTE INTERNATIONAL - MONACO ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, Le Bellevue Palace, 1, rue Bellevue, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

« L'Association Ordre de Lafayette fondée en France en 1999 a pour objet d'entretenir, de développer et de renforcer les liens d'amitié existant entre les ressortissants Monégasques, les résidents Français de la Principauté de Monaco, de la France et des États-Unis d'Amérique et plus généralement ceux de l'Union européenne.

C'est une association apolitique, non-syndicale et non-confessionnelle.

Son objectif principal est de perpétuer et promouvoir la mémoire du Général Marquis de Lafayette ainsi que d'encourager et d'inspirer la démocratie et l'amitié entre les nations et leurs peuples. ».

**Erratum au bilan de la Banque Européenne du
Crédit Mutuel Monaco, publié au Journal de
Monaco du 19 juillet 2019.**

Il fallait lire page 2310 :

« **Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco**
Société Anonyme Monégasque
au capital de 12.643.000 euros
Siège social : 8, rue Grimaldi - Monaco »

au lieu de :

« **Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco**
Société Anonyme Monégasque
au capital de 10.000.000 euros
Siège social : 8, rue Grimaldi - Monaco ».

Le reste sans changement.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONÉGASQUES

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 9 août 2019
C.F.M. Indosuez Monétaire	08.04.1992	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	281,06 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.977,20 EUR
Monaco International Part Euro	11.03.1994	C.M.G.	C.M.B.	2.360,01 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.647,01 USD
Monaco Court-Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.126,31 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.485,21 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.499,53 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.425,75 EUR
Monaco High Dividend Yield	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.108,71 EUR
C.F.M. Indosuez Equilibre FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.404,25 EUR
C.F.M. Indosuez Prudence FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.435,83 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.194,05 EUR
Capital Long Terme Part P	13.06.2001	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.457,10 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 9 août 2019
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	715,20 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.390,12 EUR
C.F.M. Indosuez Actions Multigestion	10.03.2005	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.491,71 EUR
Monaco Court-Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	6.146,04 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.706,28 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	903,70 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.405,79 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.451,58 EUR
Capital Long Terme Part M	18.02.2010	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	64.701,81 EUR
Capital Long Terme Part I	18.02.2010	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	675.210,59 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.160,62 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.257,75 USD
Capital ISR Green Tech	10.12.2013	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.087,72 EUR
Monaco Horizon Novembre 2021	03.12.2015	C.M.G.	C.M.B.	1.057,27 EUR
Monaction International Part H USD	05.07.2016	C.M.G.	C.M.B.	1.278,79 USD
Capital ISR Green Tech Part I	30.10.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	509.317,92 EUR
Capital ISR Green Tech Part M	30.10.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	50.804,90 EUR
Capital Diversifié Part P	07.12.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.003,19 EUR
Capital Diversifié Part M	07.12.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	50.227,68 EUR
Capital Diversifié Part I	07.12.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	502.960,94 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 8 août 2019
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	
C.F.M. Indosuez Environnement Développement Durable	14.01.2003	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.988,61 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 12 août 2019
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.838,44 EUR

Le Gérant du Journal : Robert COLLE



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

